

Demande d'ouverture d'un compte

Renseignements à fournir

Nom de la compagnie

Adresse

No Rue Ville Province Code postal
Téléphone (1) Téléphone (2) Télécopieur

Cellulaire Courriel

Entreprise individuelle Société de personnes Compagnie

Date d'immatriculation ou de constitution Nombre d'employés

Secteur d'activité de l'entreprise, de la société ou de la compagnie Nombre d'années en activité

No de taxes : TPS No de taxes : TVQ Nom de la personne responsable des comptes payables

S'il s'agit d'une société de personnes, d'une entreprise individuelle ou d'une compagnie juridiquement constituée :

Nom(s) propriétaire(s) Adresse(s) du domicile Téléphone du domicile Date de naissance

Références fournisseurs (4 qui offrent une référence) Merci :

Fournisseur Adresse Téléphone Personne-ressource

Renseignements de nature financière :

Nom(s) de l'institution financière d'affaire Adresse(s) No de compte

Estimation des achats mensuels

L'ENTENTE

Le client et signataire(s) (ci-après désigné « client »), tant à titre personnel qu'en sa qualité de mandataire, demande, par les présentes, l'ouverture d'un compte de crédit chez **Quincaillerie Notre-Dame de St-Henri inc.** pour le bénéfice du client mentionné ci-dessus. De plus, le client reconnaît et accepte d'être lié par les conditions ci-dessous régissant l'utilisation du compte de crédit.

- Le client, qui soumet une *Demande d'ouverture d'un compte*, déclare ce qui suit :
 - Je suis la personne dûment autorisée et je possède l'autorité nécessaire pour engager le bénéficiaire du compte à l'égard des obligations énumérées aux présentes. **Et à titre de signataire, je comprends que je me rends personnellement responsable des obligations du client envers Quincaillerie Notre-Dame de St-Henri inc.**
 - Tous les renseignements divulgués dans la *Demande d'ouverture d'un compte* sont à la fois exacts et précis ;
 - Je consens et autorise Quincaillerie Notre-Dame de St-Henri inc. à mener une vérification de crédit et à obtenir tout document ou renseignement relatif à la solvabilité du client, incluant mon propre crédit ;
- Si le bénéficiaire du compte est une compagnie, une entreprise individuelle ou une société de personnes, ou s'il y a plus d'un signataire aux présentes, tous les signataires s'engagent personnellement et solidairement avec le client du compte, c'est-à-dire le client et les autres signataires, y compris leurs représentants légaux, cautions, successeurs, ayants droit, dirigeants et administrateurs, à l'égard de toute obligation contractée envers Quincaillerie Notre-Dame de St-Henri inc. De plus, ils renoncent tous à l'avance au bénéfice de division et de discussion ;
- À l'expiration d'un délai de trente (30) jours calculés à partir de la date de chaque facturation, (ci-après désigné « délai de grâce »), Quincaillerie Notre-Dame de St-Henri inc. sera en droit de facturer un intérêt au taux mensuel de 2%, soit 24% l'an, sur tout compte en souffrance, et ce de façon rétroactive à compter de la date de chaque facturation, si une facture n'est pas acquittée dans le délai de grâce prévu ;
- À défaut de respecter l'une des obligations mentionnées aux présentes et advenant le cas où Quincaillerie Notre-Dame de St-Henri inc. mandate un avocat à des fins de recouvrement, le client convient de verser à Quincaillerie Notre-Dame de St-Henri inc., en plus du montant exigible en capital et intérêts, (ci-après désigné « montant exigible »), un montant supplémentaire correspondant à 25% du montant exigible, à titre de dommages-intérêts liquidés pour fins de recouvrement, soit les honoraires extrajudiciaires ;
- En cas de défaut du client, Quincaillerie Notre-Dame de St-Henri inc. peut, à son gré et de façon cumulative ou alternative, soit résilier le compte ou le crédit accordé au client, ou les deux à la fois, soit considérer que ce dernier a perdu le bénéfice du terme et exiger le remboursement immédiat du montant exigible en capital, intérêts et frais, le tout après un préavis écrit comportant un délai de cinq (5) jours pour remédier à son défaut. Sans toutefois exclure l'énoncé qui précède, le client sera en défaut s'il survient l'une des situations suivantes :
 - Non paiement du compte à l'échéance ;
 - Non respect de l'une des obligations décrites aux présentes ;
 - Implication directe ou indirecte dans une procédure de faillite, proposition, concordat ou situation d'insolvabilité ;
- Le client reconnaît d'une part que les présentes constituent l'entente complète entre lui et Quincaillerie Notre-Dame de St-Henri inc. quant à l'ouverture d'un compte et à l'achat à crédit de biens et de services et que, d'autre part, cette entente ne comporte aucune représentation, garantie, modalité ou condition, implicite ou explicite, autre que celles contenues aux présentes ou dans toute garantie du manufacturier ou du fabriquant des biens vendus ;
- La signature de la facture de Quincaillerie Notre-Dame de St-Henri inc. par un représentant du client constitue l'acceptation et la reconnaissance que les biens et services sont conformes à ceux commandés. Si aucun avis de non-conformité n'est soumis dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la signature de la facture, il y aura présomption d'acceptation et de reconnaissance de leur conformité ;
- Le client assume tous les risques et toutes les responsabilités pouvant résulter des pertes, dommages ou blessures causés par une mauvaise utilisation des biens vendus par Quincaillerie Notre-Dame de St-Henri Inc. ;
- Le client doit prendre fait et cause pour Quincaillerie Notre-Dame de St-Henri inc. et l'indemniser si celle-ci fait l'objet d'une réclamation ou d'une poursuite et si telle réclamation ou poursuite résulte d'une faute, omission ou négligence du client ou d'une personne sous sa responsabilité ;
- La présente entente est réputée avoir été conclue dans le district judiciaire de Montréal. Par conséquent, les parties conviennent que toute réclamation ou poursuite judiciaire, pour quelque motif que ce soit relativement à l'entente, soit introduite dans ledit district judiciaire de Montréal, à l'exclusion de tout autre district judiciaire qui peut ou pourrait avoir juridiction quant à un tel litige ;
- Si l'une des dispositions de la présente entente est déclarée nulle ou non exécutoire par un tribunal, la décision rendue n'aura aucun effet sur la validité des autres dispositions de l'entente. Dans un tel cas, la disposition devra être interprétée, s'il y a lieu, de façon à la rendre conforme à la loi applicable ou, à défaut, de façon la plus susceptible de respecter l'intention des parties. Dans le cas contraire, elle sera réputée non écrite.
- Les parties déclarent avoir eu la possibilité de consulter leur conseiller juridique et de négocier de gré à gré chacune des dispositions de la présente entente.
- Aux fins de la présente entente et à moins que le contexte ne s'y oppose, le genre masculin inclut le genre féminin et le singulier inclut le pluriel.

TOUTE MODIFICATION OU RATURE DE TEXTE ANNULE LA DEMANDE

_____, le _____
Signé à

Client et signataire

Par :
Fonction :

Signataire

Par :
Fonction :

Signataire

Par :
Fonction :

Signataire

Par :
Fonction :

Par :
Fonction :

Personne dûment autorisée de Quincaillerie Notre-Dame de St-Henri inc.